

Lesquels ont requis le Notaire soussigné de constater par acte authentique en langue française, les conventions ci-après, directement arrêtées entre eux sans le concours ni la participation dudit premier clerc qui n'en est que le rédacteur:

--COMPROMIS DE VENTE--

Par les présentes, _____, comparants de première part, PROMETENT DE VENDRE, en s'obligeant entre eux à toutes les garanties prévues en pareille matière à _____ comparants de seconde part, qui accepte et s'engage à acquérir pour le compte de La Société « _____ » SA, le bien dont la désignation suit:

--DESIGNATION--

La totalité de la propriété dite « _____ », Située à SKHIRAT -Témara, consistant en un terrain d'une superficie de _____ (_____) et sur lequel se trouve édifée une Maison avec jardin et 2 dépôts à Rez-de-Chaussée, Garage, 2 Ecuries, Puits avec réservoir et Bassin

FAISANT L'OBJET DU TITRE FONCIER N°

Tel au surplus que ledit bien existe avec toutes ses aisances et dépendances et sans qu'il soit besoin d'en faire une plus ample désignation, l'acquéreur déclarant le bien connaître pour l'avoir vu et visité en vue de son achat.....

--PROPRIETE JOUISSANCE--

L'acquéreur es qualités sera propriétaire du bien dont s'agit à compter du jour de la signature du Contrat de Vente définitive et de son inscription sur les livres fonciers et il en aura la jouissance à compter du même jour, par la prise de possession réelle et effectuée à son profit la totalité de la propriété étant vendue libre de toute location ou occupation quelconque.....

--CONDITIONS--

La vente, en cas de réalisation, aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes :.....

- 1- L'acquéreur prendra le bien faisant l'objet de la présente promesse dans l'état où il se trouvera le jour de l'entrée en jouissance.....
- 2- Il souffrira des servitudes passives pouvant grever ladite propriété vendue et profitera de celles actives, le tout s'il en existe à ses risques et périls.....
- 3- Il acquittera, à compter du jour de l'entrée en jouissance, des impôts, contributions et charges de toute nature auxquelles ledit bien peut et pourra être assujéti.
- 4- Il payera les frais, tant des présentes que de l'acte de réalisation.....

--P R I X--

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix de _____

(_____) stipulé payable comptant comme suit :..... dans la semaine qui suit la signature des présentes à la signature _____ à la signature de l'acte définitif de vente et la remise des clefs.....

--CLAUSE PENALE--

Il est expressément convenu entre les comparants que si le défaut de réalisation des présentes est imputable à la faute de l'un d'eux, la partie défaillante sera tenue de verser à l'autre la somme de _____, fixée forfaitairement entre eux, à titre de dommages intérêts.....

--D E L A I--

La présente promesse de vente est consentie et acceptée pour une durée ne dépassant pas le _____

Passé ce délai, le présent compromis de vente sera résolu de plein droit et considéré comme nul et non avenu conformément aux articles 260 et 581 du D.O.C. et chacune des parties sera déliée de son engagement sans qu'il soit besoin de procéder à aucune mise en demeure ni de remplir aucune formalité ou acte judiciaire.....

Ce délai sera toutefois interrompu par la seule consignation du solde du prix de vente entre les mains du Notaire soussigné dans le délai convenu.....

--DECLARATIONS--

Les vendeurs déclarent formellement que le bien vendu est libre de toutes dettes et charges et qu'il ne fait l'objet d'aucune inscription hypothécaire ou autre.....

REP 689

PARDEVANT Maître MOULINE Taoufiq, Notaire à Rabat, soussigné;

1- -=ONT COMPARU=-

- n°
- De nationalité
- Née en à
- Fille de
- Sans Profession
- Veuve
- Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°

2- **Monsieur** , demeurant à

- De nationalité
- Né en à
- Fils de et de
- Retraité
- MSLM à en à et n'ayant pas conclu de contrat dans le cadre de l'article 49 du code de la famille
- Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°

3- **Monsieur** , demeurant à

- De nationalité
- Né le à
- Fils de et de
- Sans profession
- MSLM à en à et n'ayant pas conclu de contrat dans le cadre de l'article 49 du code de la famille
- Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°

4- **Monsieur I** I, demeurant à Temara, Lot Chbaki Hay Oued Eddahab, n° 17

- De nationalité Marocaine
- Né le à
- Fils de I et de
- MSLM à en à Temara et n'ayant pas conclu de contrat dans le cadre de l'article 49 du code de la famille
- Sans profession
- Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°

5- **Madame** , demeurant Apt 1-2

- De nationalité Marocaine
- Né le à Rabat
- Fille de et de
- Sans profession
- MSLM à en à Rabat et n'ayant pas conclu de contrat dans le cadre de l'article 49 du code de la famille
- Titulaire de la carte d'identité nationale n°

6- **Madame** demeurant à

- De nationalité Marocaine
- Né le à
- Fille de et de
- Sans profession
- MSLM à en à et n'ayant pas conclu de contrat dans le cadre de l'article 49 du code de la famille
- Titulaire de la carte d'identité nationale n°

-=ENSEMBLE D'UNE PART=-

La Société « » SA au capital de , dont le siège social est sis à Rabat,)

Représentée par

- M.
- M.

En vertu des pouvoirs réguliers

Ci-après dénommé

